



Envoyé en préfecture le 18/12/2012
Reçu en préfecture le 18/12/2012
Affiché le

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 20

Modification n°17 du 6 juin 2008 relative à la gratification des stagiaires

L'an deux mille douze, le mercredi douze décembre à seize heures, régulièrement convoqués le six décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Monsieur Didier ROBERT, Président.

ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Jocelyne BATIFOULIER - Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Eulalie GOULJIAR- Allain GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS—Annie Marguerite HOARAU -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Patrick LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET -Edy PAYET - Gilbert RIVIERE- Guy RIVIERE - Olivier RIVIERE - Didier ROBERT -Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES - Josian SOUBAYA SOUNDROM - Bachil VALY

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 26
Représentés : 6
Absents : 12

ETAIENT PRESENTS - SUPPLEANTS

Yoland LEVENEUR suppléant de Marc ERAPA — Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD

ABSENTS

Marie Paule AMILY MUSSARD -José CADET -Josette CHANG KUW - Marie Josée GINET -JeanPierre GEORGER- Blanche Reine JAVELLE -Jean Michel LEBON- Nadhira LOCATE - Clarita TURPIN - Béatrice MOREL - Harry MUSSARD - Axel VIENNE -

ABSENTS-PROCURATION

Blanche LEBRETON donne procuration à Liliane LEBON- Jean Marie GRONDIN donne procuration à Marie Andrée LEJOYEUX - Henri-Claude HUET donne procuration à Harry Claude MOREL - Roland Joseph K'BIDI donne procuration à Josian SOUBAYA SOUNDROM - Nazir Ahmad PATEL donne procuration à Edy PAYET - Nicole PERETTI donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Mademoiselle Marie Eulalie GOULJIAR a été désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)**

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire**Séance du mercredi 12 décembre 2012 à 16H00****AFFAIRE N°20****Modification N°17 du 6 juin 2008 relative à la gratification des stagiaires****Note de synthèse**

Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération n°17 du 6 juin 2008, le conseil communautaire a délibéré sur le principe d'une gratification allouée à tous les stagiaires d'université. Cette gratification est calculée sur la base du montant de la fraction égale au produit de 12.5% du plafond horaire défini en application de l'article L.241-3 du code de sécurité sociale et du nombre d'heures effectuées au cours du mois considéré.

En outre, la délibération n°17 du 6 juin 2008, ne permet pas de gratifier l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur mais uniquement ceux d'établissements universitaires. Or, la circulaire NOR : IOCB0923128C du 4 novembre 2009, précise que les travaux réalisés par l'ensemble des étudiants de l'enseignement supérieur en stage, dont la durée est supérieure à 2 mois (40 jours de présence effective sur la période de stage), peuvent être gratifiés à la condition que l'organe délibérant en ai prévu le principe et ouvert les crédits nécessaires.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- ^ D'étendre la gratification à l'ensemble des stagiaires de l'enseignement supérieur dont la durée de stage est supérieure à 2 mois,
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- ^ D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- ^ **D'étendre la gratification à l'ensemble des stagiaires de l'enseignement supérieur dont la durée de stage est supérieure à 2 mois,**
- ^ **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- ^ **D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président



Olivier RIVIERE

